

COMMUNE DE MORNAC SUR SEUDRE

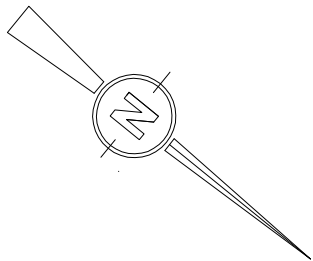
Chemin de la Croix du Jubilé

Section ZA n°256-269-271 et Section A n°2060 (avant division)

Lotissement " Les Grands Clos "

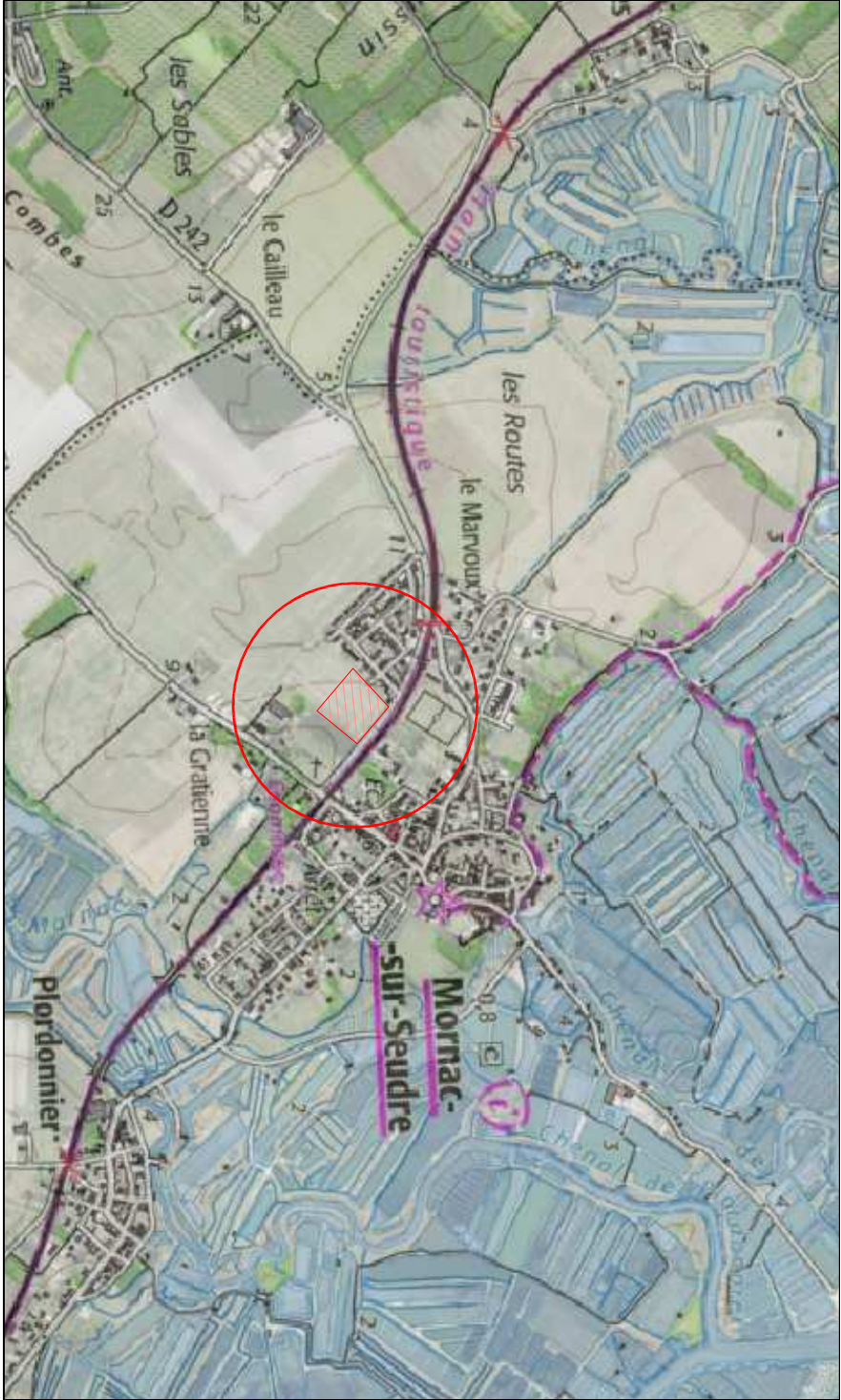
Permis d'Aménager n°PA 017 247 23 N0002 autorisé le 2 novembre 2023
rectifié le 3 novembre 2023

LOT 19



PLAN PARCELLAIRE

Echelle : 1/ 1000



PLAN DE SITUATION

Echelle : 1/ 15000

Dossier 88.2124 avril 2024 - complété le 3 janvier 2025 (nouvelles références cadastrales, réseaux, numéros sur rue et PDL)
Levé et dressé par la SCP Bruno GUINARD Géomètre-Expert D.P.L.G
Espace Géographique - 37 Rue de la Manche (angle avenue du Québec)
BP 70090 17206 Royan Cedex
Tél : 05.46.05.50.48 - Fax : 05.46.05.90.38
e-mail : scpbrunoguinard@wanadoo.fr

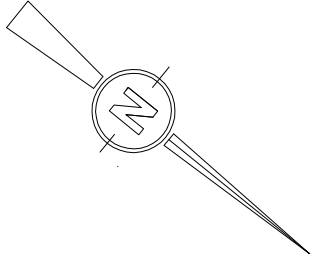
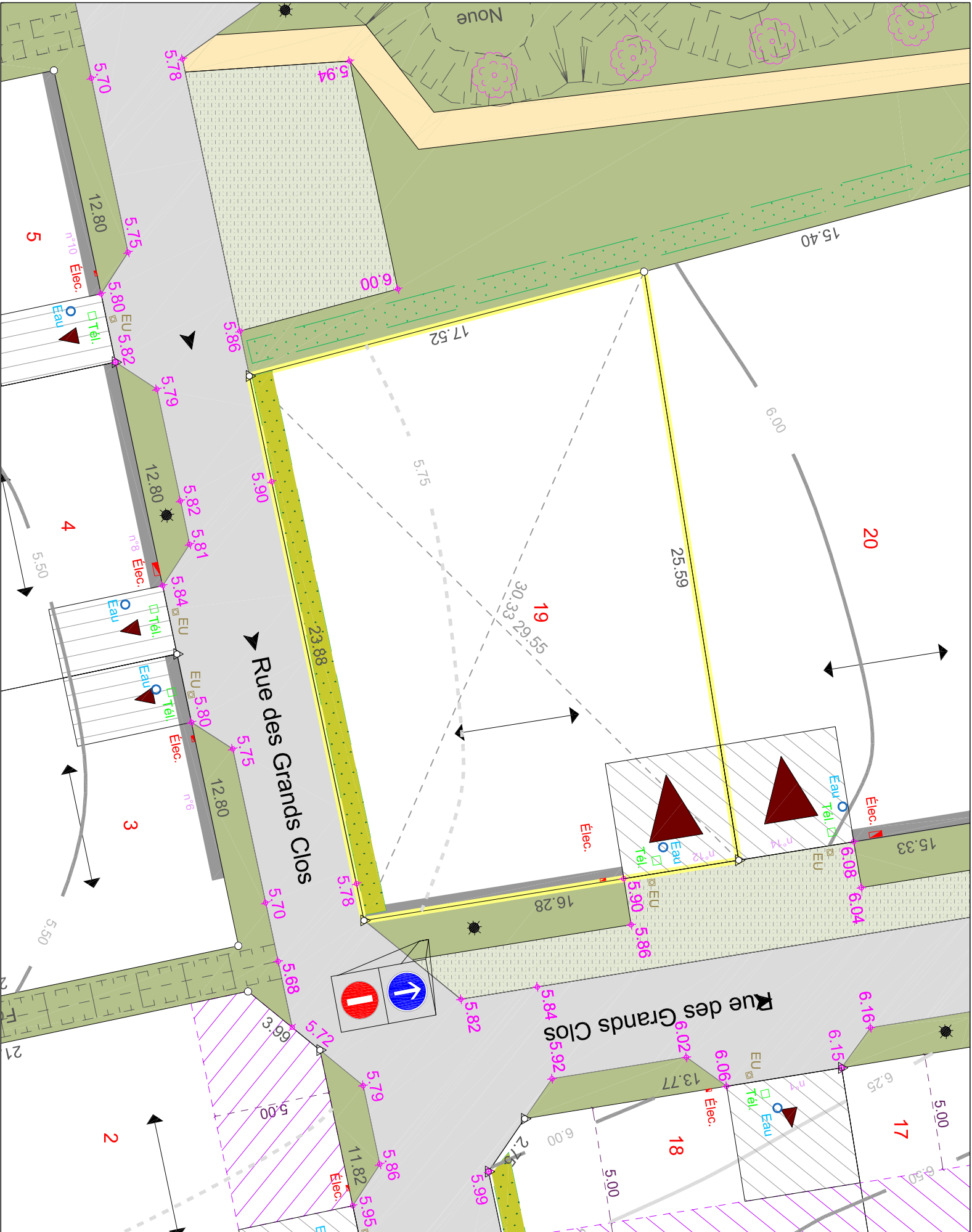


LOT 19

Superficie : 417 m²

Section ZA 294

Nota : Périmètre de l'opération borné par M. Stéphane DEVOUGE le 5 octobre 2004 et le 3 février 2017 et par M. Bruno GUINARD le 5 mars 2024. L'application cadastrale ne définit pas les limites de propriété.
IMPERATIF : Les cotes entre bornes doivent être vérifiées avant toute implantation de bâtiment ou de clôture.
Plan A3 établi en couleurs. Ne pas reproduire en noir et blanc.



- LEGENDE**

 - Application cadastrale
 - Borne nouvelle
 - Borne existante
 - Position de la borne d'origine
 - Position de la borne déplacée
 - Mur
 - Clôture légère (représentation symbolique)
 - Clôture grillage rigide (représentation symbolique)
 - 12.35 Cote planimétrique
 - 12.35 Cote planimétrique figurant sur le plan d'origine
 - Arbre existant à préserver
 - 6.00 Courbe de niveau avant travaux

- LEGENDE PROJET**

 - Arbre à planter (emplacements indicatifs)
 - Candélabre à poser
 - Altimétrie Voirie projetée
 - Clôture haie vive obligatoire à charge de l'acquéreur
 - Haie Fleurie
 - Haie Champêtre
 - Enrobé noir
 - Espaces verts
 - Places de stationnement en dalle béton gazon
 - Cheminement doux : calcaire

- LEGENDE REGLEMENTAIRE**

 - Bande d'acrocroche obligatoire d'une des façades de la construction principale
 - Ligne d'acrocroche obligatoire d'une des façades de la construction principale
 - Sens de faîtage obligatoire de la façade sur rue
 - Accès obligatoire (5m minimum)
 - Accès obligatoire (3m minimum)

- LEGENDE VOIRIE RÉSEAUX DIVERS**

 - EU Tabouret Eaux usées
 - Eau Branchement eau potable
 - Tél. Regard branchement télécom
 - Élec. Coffrets électrique (n° PDL 50056368520040)
 - n°2 Numéro de voirie

PLAN DE BORNAGE

Echelle : 1/ 200